



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260922-DCM_20260922_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026

Publication : 29/09/2026

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_22
Référence Nomenclature n°7.9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial
Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement
Objet : CAP METROPOLE - Evolution des statuts de la SPL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1524-1 et suivants,

Vu les statuts de Cap Métropole et notamment son « Article 36 – Modifications statutaires »,

Considérant qu'issues de la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, les Sociétés Publiques Locales (SPL) ont pour objectif de doter les collectivités territoriales et leurs groupements d'un outil juridique et opérationnel dédié à la mise en œuvre de leurs politiques publiques,

Considérant qu'en 2012, Saint-Etienne Métropole, la commune de Saint-Chamond et la commune de Saint-Etienne ont décidé de créer une SPL, dénommée Cap Métropole, afin de réaliser des opérations d'aménagement, d'équipements et/ou de construction d'infrastructures, ainsi que des opérations de gestion de patrimoine ; et que Cap Métropole exerce ses missions dans le cadre de contrats conclus de gré à gré exclusivement avec ses actionnaires publics, dans la logique des relations « *in house* » fondées sur le contrôle analogue, telles qu'interprétées par la Cour de Justice de l'Union Européenne,

Considérant qu'à l'origine, trois actionnaires composaient le capital de Cap Métropole : Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne et la Ville de Saint-Chamond ; et que depuis, 14 autres communes de la Métropole stéphanoise ont rejoint la SPL, qui compte aujourd'hui 17 actionnaires publics,

Considérant que Cap Métropole a été informée, par courrier recommandé du 4 septembre 2024, de l'ouverture d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes ; et qu'à l'issue de la phase contradictoire, le rapport définitif a été établi et adressé le 16 juillet 2025 au Directeur Général de Cap Métropole, au Président de Saint-Etienne Métropole et aux Maires des 16 communes actionnaires,

Considérant que parallèlement, Cap Métropole a engagé une réflexion sur son devenir et sur ses axes de développement, ayant conduit à l'approbation d'un Plan d'évolution stratégique lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2025,

Considérant que conformément aux observations du magistrat rapporteur de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes, il est proposé, d'une part, de modifier l'objet social de la SPL Cap Métropole et, d'autre part, de remplacer la référence au « *comité d'audit* » par celle de « *comité pour le contrôle analogue* »,



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_22
Référence Nomenclature n°7.9

Considérant que ces ajustements ne modifient ni le fonctionnement actuel de la SPL ni la nature de ses activités ; qu'ils visent à apporter une précision rédactionnelle afin de refléter plus exactement la réalité de ses missions et de ses compétences, en cohérence avec les orientations du Plan d'évolution stratégique qu'il s'agit également de clarifier la dénomination du comité mentionné à l'article 30 « *Contrôle exercé par les personnes publiques actionnaires* » des statuts, afin que son appellation soit pleinement alignée avec les attendus décrits dans la charte de contrôle analogue annexée aux statuts, dans le respect des exigences attachées au contrôle analogue exercé conjointement par les personnes publiques actionnaires,

Considérant que le 12 décembre 2025, le Conseil d'Administration de Cap Métropole a ainsi proposé les modifications statutaires suivantes :

- à l'article 2 « *Objet* », une précision des activités et des modalités contractuelles portées par Cap Métropole, afin de mieux décrire ses missions,
- à l'article 30 « *Contrôle exercé par les personnes publiques actionnaires* », le remplacement de la référence au « *comité d'audit* » par la référence au « *comité pour le contrôle analogue* », pour assurer une parfaite cohérence avec la charte de contrôle analogue annexée aux statuts,

Et vu le rapport du Conseil d'Administration de la Société dénommée Cap Métropole, tel rapporté en annexe,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les modifications des statuts de la SPL Cap Métropole aux articles 2, relatif à l'objet social, et 30, relatif au contrôle exercé par les personnes publiques actionnaires, telles rapportées en annexes,
- Donner mandat au représentant de la commune à l'Assemblée Générale pour approuver les résolutions correspondantes lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société appelée à se prononcer sur ces modifications statutaires,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** les modifications des statuts de la SPL Cap Métropole aux articles 2, relatif à l'objet social, et 30, relatif au contrôle exercé par les personnes publiques actionnaires, telles rapportées en annexes,
- **DONNE** mandat au représentant de la commune à l'Assemblée Générale pour approuver les résolutions correspondantes lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur ces modifications statutaires,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_22
Référence Nomenclature n°7.9

- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

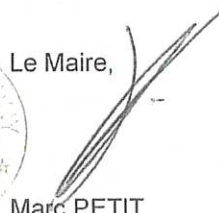
La Secrétaire de Séance,



Evelyne BERGER



Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 22 Septembre 2026....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
JC. MONNERET





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_22
Référence Nomenclature n°7.9

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

CAP METROPOLE - Evolution des statuts de la SPL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33